

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2000/.....007...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE CREDIT N°3311
GUI SIGNE LE 14 JANVIER 2000 ENTRE LE GOUVERNEMENT
GUINEEN ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT, DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DU
PROJET DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES.**

L'Assemblée Nationale de la République de Guinée

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses Articles 59 et 77 ;

Après en avoir délibéré, adopte :

Le Président de la République promulgue le Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : est ratifié et promulgué l'Accord de crédit n°3311 Gui d'un montant de 13.800.000 DTS soit 21 Millions de Dollars Américains signé le 14 janvier 2000 entre le gouvernement de la République de Guinée et l'Association Internationale pour le Développement (IDA) dans le cadre du financement du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de la Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le ...05... MAI.....2000



GENERAL LANSANA CONTE